REGION
HAUTS-DE-FRANCE
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2025.00065

Réunion du 22 mai 2025

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
12072725
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 27/05/2025
Retour Préfecture : 27/05/2025

Exercice Budgétaire : 2025 Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

**Thème : C06.03 Rénovation urbaine**

**Objet : Renouvellement des dispositifs de mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030 : Projets d'Initiative Citoyenne et Soutien aux Programmations des Contrats de Ville**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 22 mai 2025, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n° 20170444 du conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n° 20180528 du conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement, Durable et d'Egalite des Territoires (SRADDET) adopté par délibération du conseil régional n° 2020.00689 du 30 juin 2020, et approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020, modifié par délibération n°2024.01525 du conseil régional du 21 novembre 2024, et approuvé par arrêté préfectoral du 29 novembre 2024,

Vu la délibération n° 2021.01139 du conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2022.01665 du conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Vu la délibération n° 2024.01087 du conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2023.01252 du conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2017.0046 du conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption du soutien de la Région Hauts-de-France au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu la délibération n° 2023.01515 du conseil régional du 5 octobre 2023 relative à l'adoption du cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030,

Vu la délibération n° 2024.00467 de la commission permanente du 4 avril 2024 adoptant l'engagement de la Région dans les contrats de ville « Quartiers 2030 » et les dispositifs de mise en œuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

PREAMBULE :

La délibération n° 2023.01515 de la séance plénière du 5 octobre 2023 validait le nouveau cadre d'intervention en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030. Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun :

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

De plus, il s'agira également pour la Région d'amplifier la démarche Rev3 dans les prochaines contractualisations.

La délibération n° 2024.00467 de la commission permanente du 4 avril 2024 présentait deux dispositifs de mise en œuvre pour l'année 2024 de ce nouveau cadre d'intervention : le dispositif de soutien régional aux programmations des contrats de ville et les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC).

Aussi, la présente délibération renouvelle et précise ces dispositifs déjà identifiés dans la délibération cadre pour l'accompagnement des projets dans les contrats de ville pour la période 2025-2030.

## DECIDE

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver les dispositifs « Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) » et « Soutien régional aux programmations des contrats de ville » pour la période 2025-2030, ci-annexés, permettant ainsi la mise en œuvre du cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la ville 2024 – 2030.

Les projets retenus feront l'objet de délibérations d'affectation ultérieures (Programme n° 52000006 « Politique de la Ville 2024-2030 »).



*Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission* 12072725 *- Envoi Préfecture le* 27/05/2025 *- Retour Préfecture le* 27/05/2025

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (44) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Benoit TIRMARCHE.*

***Pouvoirs donnés** (11) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON, Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE Madame Véronique TEINTENIER donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE.*

*Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER.*

*Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA.*

*Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.*

***N'ont pas participé au vote** (0) :*

***Absents** (1) : Madame Christine ENGRAND.*

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ

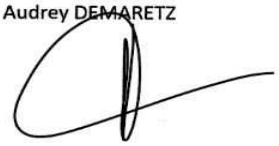

**Xavier BERTRAND**
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA CP :

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



*Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission* 12072725 *- Envoi Préfecture le* 27/05/2025 *- Retour Préfecture le* 27/05/2025